

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**  
**EXTRAIT** du registre des délibérations  
Conseil Municipal du 17 décembre 2020

Conseillers en exercice :	33
présents :	29
pouvoirs :	4
non participé au vote	0
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

**Aujourd'hui jeudi 17 décembre 2020 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 10 décembre 2020, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis SANS PUBLIC dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Morgan BERGER, Maire.**

*Cette séance s'est déroulée dans le strict respect des consignes sanitaires (gel, distance physique, aération et port du masque pour l'ensemble des personnes présentes), et diffusée sur Facebook et sur le site de la Ville de Cognac.*

**ETAIENT PRESENTS**

M. Morgan BERGER – M. Julien HAUSER – M. Michel BERGER – Mme Nadège SKOLLER – M. Yannick LAURENT – Mme Géraldine GORDIEN – M. Gilles PREVOT – Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU – M. Bernard HANUS – Mme Christiane PERRIOT – M. Florent RODRIGUES – Mme Christine BAUDET – M. Patrice BOISSON – Mme Brigitte DESUCHE – M. Yoann BASSON – Mme Bernadette BOULAIN – M. Valentin ROUGIER – M. Dominique VERRIER – Mme Céline LAURENT – M. Stéphane CORNET – M. Jonathan MUÑOZ – Mme Dominique DAIGRE – Mme Yasmin UVEAKOVI – M. Romuald CARRY – M. Jean-Hubert LELIEVRE – Mme Emilie RICHAUD – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – M. Damien BERTRAND -

**ETAIENT EXCUSES**

Mme Carole VANDEVOORDE (donne pouvoir à M. Morgan BERGER) – Mme Aurélie PINEAU (donne pouvoir à M. Gilles PREVOT) – Mme Carole PLEDRAAN (donne pouvoir à Mme Nadège SKOLLER) – Mme Sylvie GAUTIER (donne pouvoir à Mme Brigitte DESUCHE) –

M. Valentin ROUGIER est nommé secrétaire de séance.

ACCORD-CADRE DE FOURNITURE D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL 2020.168  
AOO N° 20015V

Monsieur le Rapporteur soumet pour validation au Conseil Municipal le marché portant sur l'accord-cadre de fourniture d'électricité et de gaz naturel.

Ce marché de fournitures comprend 2 lots :

- Lot 1 : Fourniture d'électricité (tarifs bleus, tarifs d'éclairage public, tarifs jaune)
- Lot 2 : Fourniture de gaz naturel

Les variantes à l'initiative du soumissionnaire n'étaient pas autorisées sur l'accord-cadre.  
Une variante était imposée sur le marché subséquent : elle concernait l'énergie renouvelable.

Prestations supplémentaires éventuelles : Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

Le marché est passé à prix unitaire (selon BPU/DQE) sans montant mini ni montant maxi.  
Les quantités sont données à titre indicatif.

La durée de l'accord-cadre est de 36 mois ferme à compter de sa notification.  
La durée des marchés subséquents est de 36 mois ferme à compter de leur date d'effet.

L'accord-cadre et les marchés subséquents ne sont pas reconductibles.

A titre indicatif, les prestations devraient débuter : semaine 2 de 2021 et prendre fin : semaine 2 de 2024.

Lieux de livraison : Bâtiments, voirie de la Ville de Cognac, 16111 COGNAC CEDEX.

Ce marché, lancé dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, a fait l'objet d'un avis d'appel public à concurrence transmis au BOAMP et au JOUE le 21 octobre 2020.

La date limite de remise des offres a été fixée au 23 novembre 2020 à 12h00.

Le dossier de consultation et la publicité ont été déposés sur le site AWS le 21 octobre 2020 permettant le téléchargement du dossier mais également le dépôt des offres dématérialisées.

L'ouverture des plis a été effectuée le 23 novembre 2020.

Lo1 : Fourniture d'électricité (tarifs bleus, tarifs d'éclairage public, tarifs jaune) :

1 seule entreprise a remis son offre, dans les délais.

La candidature est recevable.

Lot 2 : Fourniture de gaz naturel

2 candidats ont remis leur offre, dans les délais.

Les candidatures sont recevables.

Au regard de l'analyse des offres réalisée par le service expertise énergie, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2020 a décidé d'attribuer l'accord-cadre multi-attributaire :

A la société :

- EDF – DCTS GrandCentre - 71 Avenue Edouard Michelin - 37 000 TOURS – sans montant mini ni montant maxi pour le lot 1.

Aux sociétés :

- EDF – DCTS GrandCentre - 71 Avenue Edouard Michelin - 37 000 TOURS – sans montant mini ni montant maxi pour le lot 2.
- GAZ DE BORDEAUX - 6 Place RAVEZIES - 33000 BORDEAUX – sans montant mini ni montant maxi pour le lot 2.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**VALIDE l'attribution de l'accord-cadre aux sociétés :**

- **SOCIETE EDF – DCTS GrandCentre pour les lots 1 et 2**
- **SOCIETE GAZ DE BORDEAUX pour le lot 2**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre de fournitures et les marchés subséquents du lot 1 (base ou variante) et du lot 2, les éventuelles modifications (art. R2194-1 à R2194-10 du code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019) et les autres actes d'exécution liés à ces marchés.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Morgan BERGER